

Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions
« Assistance technique pour promouvoir l'équité genre en milieu professionnel »

Réf. : **DP/QBS/MCA-M/EW-08-B/COMPACT**

Date de publication : **21 juin 2019**

Dernier délai de dépôt des propositions : **26 septembre 2019**

N°	Demande de clarification	Réponses
1	<p>Concernant le/la chef de projet, les Termes de Reference indiquent que la personne devra travailler à temps plein sur toute la durée de la mission et être suffisamment disponible pour coordonner, superviser et assurer le suivi des travaux.</p> <p>Pourriez-vous clarifier si ceci veut dire que la personne doit être à temps plein (12 mois) au Maroc, ou que la personne doit être disponible pour réaliser les tâches nécessaires pendant toute la durée du contrat ?</p>	<p>La DP mentionne qu'un chef de projet résident n'est pas requis pour la durée du contrat (clause CGC 10.5 - page 120 de la DP).</p> <p>Cependant, et comme il est mentionné dans les TDR page 80 et 81, le chef de projet devra être dédié à plein temps et que il/elle doit être disponible pour assister aux réunions de coordination et aux réunions du comité de pilotage.</p>
2	<p>MCA a-t-il un tarif journalier maximum pour les consultants ? Si oui, où puis-je trouver cette information ?</p>	<p>Non, il n'existe pas de taux maximum. Toutefois et conformément à l'IS 24.11 (page 28 de la DP) MCA-M vérifie si les prix sont raisonnables par rapport au marché. Au cas où ils ne le sont pas la proposition peut, à la discrétion de MCA-Morocco, être rejetée.</p>

N°	Demande de clarification	Réponses
3	<p>S'agissant des lignes directrices relatives aux exonérations fiscales</p> <p>Si une entreprise étrangère non-résident réussit à remporter ce contrat, elle sera l'unique vendeur fournissant des services à MCA et, nous le comprenons bien, sous réserve d'une retenue à la source de 10% de l'impôt sur les sociétés.</p> <p>Le document « MCA Morocco Tax Exemption » indique également que : MCA-Maroc retiendra 30% de l'impôt sur le revenu (IR) sur tous les montants bruts versés de chaque paiement à ses personnes physiques résidentes, y compris les consultants individuels.</p> <p>Veuillez préciser si "personne physique résidente" comprend un résident marocain directement employé et payé par l'entreprise étrangère non résidente.</p>	<p>C'est à l'entité qui emploie cette personne physique de déduire les impôts.</p>
4	<p>A défaut des attestations de bonne fin d'exécution, est-ce qu'une copie des contrats est recevable ?</p>	<p>Oui les copies des contrats peuvent être transmises avec les références nécessaires pour la vérification.</p>
5	<p>Est-ce que la période optionnelle est également à inclure dans le développement de la méthodologie ? Si oui, quelle doit-être le niveau de</p>	<p>La méthodologie concerne la période de base car c'est uniquement pour cette période que la demande de proposition (DP) a fourni les éléments nécessaires.</p>

N°	Demande de clarification	Réponses
	développement par rapport à la période de base ?	
6	Est-ce que le budget total indiqué pour la période de base (308000 USD) dans les termes de références inclut les taxes ?	Non le budget communiqué est hors taxes
7	Concernant le formulaire TECH 2A et la capacité financière de la compagnie : est ce que les bilans financiers des trois dernières années suffisent ? Obtenir une attestation de la banque en Egypte est impossible, est ce que le relevé des comptes bancaires de la compagnie certifié par la banque est accepté ? Quel est le montant minimum acceptable démontrant une capacité financière suffisante ? Si le montant est calculé en fonction d'un ratio par rapport au budget déterminé, quel est le pourcentage du ratio ?	<p>Selon le formulaire TECH 2 A de la DP le consultant doit satisfaire ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir avec sa proposition, sous le titre « Formulaire TECH-2A », la preuve d'un financement dédié à la mise en œuvre des services. 2. Cette preuve peut être, par exemple, sous forme d'une attestation de sa banque, ou d'une autre institution compétente, avec lequel le consultant possède ou a accès au financement nécessaire (accès à des ressources financières ou la disponibilité de telles ressources comme des actifs liquides, des biens immobiliers non grevés d'hypothèque, des lignes de crédit, et autres moyens financiers...). 3. Pour cette demande de proposition la capacité financière n'est pas déterminée à partir des ratios mais uniquement à partir des attestations de capacités financières établies par la Banque du soumissionnaire
8	Dans les formulaires financiers, la période de base et la période optionnelle sont mentionnées, devons-nous fournir un budget (et un plan de travail) pour la période optionnelle ?	<p>L'offre doit comprendre la période de base et la période optionnelle conformément aux formulaires de soumissions dans lesquels il est indiqué d'insérer les montants relatifs à chaque période.</p> <p>Du fait que la méthodologie n'est pas demandée pour la période optionnelle, le plan de travail n'est pas demandé. Cette méthodologie et plan de travail (pour la période optionnelle) seront soumises lors de la proposition technique qui sera remise pour la négociation de la phase optionnelle.</p> <p>Nous nous référons aux termes de références, il est dit ce qui suit :</p>

N°	Demande de clarification	Réponses
		<p>« Le contrat du prestataire pourra être reconduit, à la seule discrétion MCA-Morocco. Les tâches et les qualifications requises pour la période optionnelle seront définies de façon plus précise, à partir d'une évaluation des résultats et des activités conduites au cours de la période de base.</p> <p>Pour activer la période optionnelle, deux mois avant la fin de la période de base, MCA-Morocco communiquera au Consultant les Termes de Référence (basées sur les expériences pendant la période de base déjà encourue) pour la période optionnelle. Le consultant disposera de deux (2) semaines pour soumettre une offre technique et financière mise à jour pour ladite période. Cette proposition sera évaluée et négociée un mois avant le démarrage de la période en question. Si un accord n'est pas conclu, MCA-Morocco, à sa seule discrétion, et sans pénalités ni indemnisation, pourrait décider de ne pas activer la période optionnelle. »</p>
9	<p>Vous avez parlé d'une étude qui a été faite au préalable portant sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale, est-ce que le cabinet qui sera retenu aura accès à cette étude ?</p>	<p>Cette question a été posée suite la présentation de la réunion de pré-soumission.</p> <p>Cette étude qui a été réalisée par l'agence MCA Morocco a porté essentiellement sur une analyse situationnelle sur la participation de la femme dans le marché de l'emploi et sur une analyse de l'intégration de l'approche genre dans les politiques emploi au niveau macro. L'étude a également permis de proposer des pistes et des actions d'améliorations de la participation de la femme à l'activité économique en étudiant des bonnes pratiques nationales et internationales. Parmi ces actions proposées, le renforcement du processus du trophée de l'égalité professionnel a été choisi comme priorité.</p> <p>Etant donné le niveau macro de l'étude et afin de rester focalisé sur l'objet précis de cette prestation, cette analyse sera partagée, à titre indicatif, avec le cabinet qui sera retenu.</p>
10	<p>Au niveau du trophée d'égalité. Est-ce que les entreprises publiques sont intégrées dans votre panel ou pas ? On voudrait</p>	<p>Cette prestation ainsi que l'initiative du trophée de l'égalité professionnelle du ministère du travail et de l'insertion professionnelle ciblent uniquement les entreprises privées.</p>

N°	Demande de clarification	Réponses
	définir le scope global quand on parle d'entreprise, est-ce que c'est uniquement les entreprises privées ou est-ce qu'on intègre les entreprises publiques et semi-publiques ?	
11	S'agissant des recommandions sur les besoins au sein du ministère en terme RH, est ce que cela se limite aux compétences ou est ce qu'on l'étend sur l'organisation de ceux qui vont porter le projet ? Y'a-t-il une partie organisationnelle qui est sous-entendue	Le renforcement des capacités prévu dans le cadre de cette prestation cible les ressources humaines travaillant sur l'initiative du trophée de l'égalité professionnelle. Cela n'empêche pas les prestataires de faire des propositions concernant les aspects organisationnels dans le cadre du plan d'accompagnement à développer.
12	En termes de stratégie de communication, vous avez parlé de la mise en place d'une stratégie qui sera mise en place par le cabinet retenu, est-ce que ce cabinet saura au préalable le budget de déploiement prévu ?	Comme indiqué dans la DP et dans la présentation du 09 septembre, nous avons prévu une enveloppe, hors élaboration de la stratégie de communication prévue dans la période de base, pour la réalisation des outils de communication. Le budget prévu pour la phase optionnelle, est de 127 000 USD, dont 50 000 USD dédié à l'édition, à l'impression des outils et la réalisation des actions de communication.
13	Le mot de passe protégeant la proposition financière se donne à qui et quand ?	Les mots de passe devront être envoyés à l'adresse procurement@mcamorocco.ma uniquement sur demande de l'Agence MCA Morocco. Le mot de passe devra être communiqué au plus tard à la séance d'ouverture des offres financières.
14	Faut-il présenter l'offre pour la période de base et supplémentaire ou seulement pour la période de base ?	L'offre financière doit comprendre la période de base et la période optionnelle conformément aux formulaires de soumissions dans lesquels il est indiqué d'insérer les montants relatifs à chaque période
15	Dans quelle mesure le ministère des affaires de femmes ou d'autres ministères concernés sont-ils impliqués dans le Trophée	Cette initiative est portée par la Direction du Travail du ministère du travail et de l'insertion professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. A ce stade, le ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social ainsi que d'autres secteurs concernés sont invités et assistent à la cérémonie de remise des trophées.

N°	Demande de clarification	Réponses
16	Le cabinet ayant participé (s'il a été question d'une étude externe) à l'élaboration de l'analyse situationnelle est-il en mesure de soumissionner à ce présent marché, sachant que le rapport de ladite étude ne sera communiqué qu'au cabinet retenu et non à l'ensemble des soumissionnaires	Cette prestation a été réalisée par un consultant individuel et non un cabinet. Nous jugeons qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt à ce stade car le diagnostic a été effectué de manière très globale sur les bonnes pratiques nationales et internationales et sur la participation des femmes dans le marché de l'emploi.
18	Est-ce qu'il faut également présenter les CV du personnel non clé au moment de la soumission ou on peut le faire plus tard après avoir gagné le contrat	Oui, il faudra soumettre les CV du personnel clé et non clé au moment de la soumission
19	Est-ce que la proposition méthodologique doit inclure la méthodologie pour la période optionnelle également ?	Voir Question/Réponse N°5
20	Pour l'évaluation de la capacité financière : il y a des critères mais aucun montant minimum indiqué, comment cette capacité financière est-elle évaluée ?	Il s'agira au consultant d'apprécier ses besoins et demander à sa banque une attestation financière prouvant sa capacité financière d'exécuter la mission.
21	Concernant les attestations de bonne fin d'exécution, dans les cas où ces attestations ne sont pas disponibles, pourrions-nous fournir les contrats à la place	Voir Question/Réponse N°4
22	Est-ce que le paiement se fera par tranche ou est-ce que le paiement s'effectuera à l'accomplissement de la mission ?	Le paiement s'effectuera selon l'échelonnement indiqué à la clause CGC 17.1 des conditions particulières du contrat et annexes au contrat

N°	Demande de clarification	Réponses
23	Est-ce que les attestations faites par d'autres organisations, dans lesquelles les montants des prestations effectuées sont inscrits, peuvent entrer dans l'évaluation de la capacité financière	Les attestations transmises n'entreront pas dans l'analyse de la capacité financière de la firme. Seuls les éléments demandés dans le cadre du formulaire TECH-2-A seront appréciés. Toutefois ces attestations seront prises en compte dans l'évaluation des références techniques similaires.
24	A la page 82 du dossier, dans le calendrier, on parle de « OSP plus... ». Pourriez-vous indiquer ce qui OSP veut dire ?	Ordre de service partiel.